

L'offre globale pour le maintien des personnes âgées à la maison

LA BOÎTE O SERVICES. La société lémanique se tourne vers l'organisation privée d'aide et de soins à domicile (OSAD).

DANNY BAUMANN

La boîte o services, basée à Aubonne, propose depuis sa création en 2010 de multiples services aux seniors (jardinage, ménage, bricolage, etc.). Depuis le début de l'année, ayant reçu la certification d'organisation privée d'aide et de soins à domicile reconnue par le service de la santé publique du canton de Vaud, elle se diversifie dans le secteur médical. «C'était un souhait depuis la création de la société. Au vu de la croissance de la population des seniors, la demande est très forte», explique Johann Frain, directeur de la société. La mise en place de ce nouveau service a pris plus d'une année, l'entreprise ayant dû faire une démarche auprès du canton de Vaud afin d'obtenir l'autorisation qui n'est valable uniquement en terre vaudoise. La boîte o services a désormais les mêmes contraintes et obligations médicales que les institutions publiques. La société n'a pas choisi de se tourner vers le secteur de la santé par hasard. Outre la demande qui est en forte augmentation et le besoin d'aider les se-

niors, le canton de Vaud finance le projet. «L'aide du canton a été décisive dans notre choix de se tourner vers les soins à domicile», déclare Johann Frain. L'aide est constituée ainsi: les assurances remboursent les prestations selon un cahier des charges définis et le canton offre un subside à hauteur de 25% du montant total de la facture des soins remboursables. Une aide qui fait sens au vu de la politique du canton à promouvoir les soins à domicile. Ces prestations coûtant moins cher qu'un séjour à l'hôpital ou encore le passage par des établissements médico-sociaux (EMS). Outre la question du financement, qui a été décisive dans ce choix, la société se lance dans un secteur en pleine croissance qui pourrait lui donner une nouvelle dimension. Les spécialistes en Suisse prévoyant un véritable «tsunami gris», dû au vieillissement des baby boomers. En 2040, l'effectif des plus de 80 ans aura augmenté de 120% dans le pays. «Au vu de ces chiffres, la croissance dans ce secteur ne peut qu'être positive et faire croître notre société», résume-t-il. D'une

équipe d'une vingtaine de personnes actuellement, le directeur prévoit le doublement des effectifs d'ici la fin de l'année. «Les soins à domicile pour un seul client représentent une grosse charge de travail pour un employé. Trois ou quatre clients de ce type sont l'équivalent d'un poste à plein-temps», précise-t-il. D'un chiffre d'affaires d'un million de francs en 2015, la société table sur une augmentation de 50% pour atteindre les 1,5 million de francs en fin d'année. Pour réussir ce pari, elle compte évidemment sur la hausse due au secteur médical mais également sur le fait de promouvoir leurs services complémentaires à leurs nouveaux clients. «Le but est de pouvoir proposer une prise en charge du client de A à Z. Qu'une personne bénéficiant de nos soins à domicile puisse également profiter des autres services que nous proposons, que ce soit du jardinage ou encore le ménage», explique le directeur. La part des soins à domicile dans le chiffre d'affaires global se monte actuellement à 10% et devrait atteindre 50% à fin 2016.

Cette nouvelle prestation n'a pas que des aspects positifs dans les comptes de la société. Le changement obligatoire de CCT amène des charges. Avec la CCT du domaine sanitaire parapublic vaudois, l'entreprise se voit obligée de respecter des nouvelles obligations comme le versement d'un treizième salaire. «Ce point montre encore une fois la nécessité d'obtenir des aides de l'Etat et des assurances», tempère-t-il. La boîte o services compte solidifier son activité globale sur le canton de Vaud et lancer le business des soins à domicile à Genève, Neuchâtel ou encore Fribourg dans les prochaines années. L'entreprise pourrait être un exemple pour le secteur. La combinaison de la croissance économique de la petite société et une réduction des coûts liés à la santé pour le canton est un modèle win-win intéressant. ■

«TROIS OU QUATRE CLIENTS DE CE TYPE SONT L'ÉQUIVALENT D'UN POSTE À PLEIN-TEMPS.»

Le focus sur les dix divisions de SGS

Dominique de Buman était l'invité des Rencontres BBGI.

SGS à Genève a une fois encore été la première société suisse cotée à publier ses résultats annuels. Invité récemment des «Rencontres BBGI entre Institutionnels et top managers» à Genève et à Lausanne, Jean-Luc de Buman (senior vice-président) revenait sur l'année écoulée et présentait les orientations 2020. Sans surprise, 2015 fut difficile à plusieurs égards pour les sociétés suisses. Il y a eu bien sûr l'impact de la décision de la BNS de mettre fin au cours plancher (dans le cas de SGS, le revenu net a diminué de 6,9% malgré une croissance de 3,6%). Mais aussi la chute des prix du pétrole et des matériaux de base, qui a pesé sur les résultats des entreprises exposées à ces secteurs. Or, on l'oublie peut-être, mais la division Oil, Gas & Chemicals représente plus d'un milliard de chiffre d'affaires pour SGS, soit sa plus grande division. 35% des revenus dans ce domaine proviennent du négoce (resté solide grâce au maintien général des volumes d'échange), et le constat est forcément plus amer en ce qui concerne les activités liées à l'exploration. Celles-ci représentaient encore 20% du chiffre d'affaires en 2013 pour 11% aujourd'hui. Malgré cela, la société a su faire

face à cet environnement difficile et reste solide. La force du groupe, c'est en effet de pouvoir gérer ses activités à la manière d'un fonds de placement, comme l'a souligné Jean-Luc de Buman: «Au final, détenir l'action SGS, c'est un peu comme détenir dix actions». Dix, soit le nombre de divisions du groupe (neuf à partir de 2016). Et l'avantage de la diversification, c'est que lorsque certains composants sous-performent, d'autres au contraire font pencher la balance du bon côté. C'est le cas des activités liées aux sciences de la vie, des services de vérification et de surveillance des biens de consommation (ISO 9000) ou encore des services liés à l'environnement, qui ont affiché de belles progressions en 2015. Parmi les axes de croissance, Jean-Luc de Buman soulignait particulièrement le rôle du big data et la position du groupe face à la digitalisation de nos sociétés, qui fait apparaître de nouveaux besoins de contrôle et de vérification. SGS, à l'avenir, a en effet vocation à étendre fortement ses activités de contrôle dans ce domaine, à l'image des informations publiées sur les réseaux sociaux ou de la qualité des marchandises achetées en ligne. – (AF)

Le report très probable du procès

CAHUZAC. François Reyl comparait aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel de Paris. Il n'est pas établi que les protagonistes soient fixés sur leur sort encore ce mois.

Le groupe bancaire Reyl et son directeur général (CEO) François Reyl comparaitront dès aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel de Paris dans le cadre du procès Cahuzac, du nom de l'ancien ministre français du Budget prévenu de fraude fiscale et de blanchiment (*L'Agefi* du 27 janvier). Il n'est toutefois pas établi que les protagonistes de cette affaire politico-judiciaire soient fixés sur leur sort encore ce mois. Le procès, prévu sur neuf jours, pourrait être reporté en septembre au plus tôt.



FRANÇOIS REYL. Le dirigeant du groupe bancaire suisse doit répondre de blanchiment de fraude fiscale.

L'établissement genevois, en tant que personne morale, et son dirigeant devront répondre de blanchiment de fraude fiscale. L'ex-ministre Jérôme Cahuzac avait transféré en 1993 des fonds non-déclarés d'UBS à la banque Reyl, avant que l'argent n'atterrisse à Singapour sur le compte d'une société des Seychelles. L'affaire a été révélée par le site français Mediapart et a mis un terme à la carrière politique de l'élu socialiste, chirurgien capillaire de profession.

Le groupe genevois, qui n'est pas poursuivi pour démarchage, a toujours nié l'existence d'un système d'assistance à des clients détenant des avoirs non déclarés ou souhaitant évaluer ou frauder le fisc. Il n'y avait donc aucune intention d'assister M. Cahuzac - ou tout autre politicien ou contribuable français - à dissimuler de l'argent aux autorités de son pays, le socialiste étant un parfait inconnu à l'époque des faits. La banque devrait donc plaider

la bonne foi, sans toutefois se défaire de ses responsabilités. Ayant toujours agi en conformité avec les législations et réglementations qui lui sont applicables, elle assumerait ses actes et serait prête à en répondre, à indiqué à AWP une personne proche du dossier.

Quoiqu'il arrive, l'amende ne devrait pas être trop salée. En tout, 600.000 euros ont transité par Reyl. La pénalité qui pourrait être infligée avoisinerait l'impôt sur la fortune prélevé sur cette somme, à savoir quelques milliers de francs. Une condamnation du CEO n'est toutefois pas exclue en première instance, ce dernier siégeant sur le même banc que Jérôme Cahuzac. Ce procès présente une forte dimension politique et la justice française pourrait ainsi décider de punir le «banquier suisse». La configuration pourrait être différente en Cour d'appel ou en Cour de cassation. En décembre 2013, François Reyl était auditionné par des

juges d'instruction français. «Je ne souhaite cette expérience à aucun de mes collègues banquiers», avait-il déclaré lors d'une entretien à AWP l'année suivante. Le patron déplorait alors les «amalgames et affabulations» induits par la médiatisation de l'affaire. Egalement renvoyé, le conseiller indépendant Philippe Houman, ancien administrateur de Reyl Asset Management, sera représenté par un autre défenseur. Le procès risque toutefois de tourner court en raison du dépôt de deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) par les avocats de Jérôme Cahuzac. L'examen de ces QPC pourrait prendre six à huit mois. L'ancien ministre conteste la double incrimination sur l'un des chefs d'accusation, à savoir la fraude à l'impôt sur la fortune. Cette procédure se base sur le principe «non bis in idem», selon lequel on ne peut pas condamner deux fois pour une seule et même infraction. Reyl est la seule des neuf banques citées dans cette affaire qui comparaitra lundi devant le Tribunal. Les suisses UBS, Julius Bär, Gonet, Migros ou encore les françaises BNP et Rothschild figurent sur l'ordonnance de renvoi.

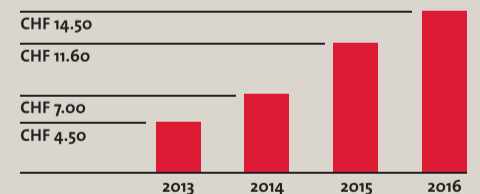
Le mois dernier, le groupe genevois a accepté de s'acquitter en France d'une amende de 2,8 millions d'euros dans une enquête distincte pour blanchiment de fraude fiscale sur la base d'une procédure de «plaider-coupable», ou reconnaissance préalable de culpabilité. ■

Parce que même un titre de croissance peut être une perle en matière de dividendes

5% de rendement sur dividende*

Les valeurs dont le rendement sur dividende est élevé ne font en général pas partie des entreprises qui connaissent la plus forte croissance. Les investisseurs doivent par conséquent choisir entre dividende et croissance. Cela n'est pas le cas chez BB Biotech S.A. L'action réunit les deux composants: alors que le secteur des biotechnologies enregistre une croissance annuelle à deux chiffres, BB Biotech verse dans le même temps une distribution de 5%. Par rapport aux titres du SMI suisse, BB Biotech se classe parmi les 25% des sociétés offrant les dividendes les plus élevés. Une véritable option en ces temps de taux planchers dans le domaine obligataire. ISIN: CH0038389992

Distributions de BB Biotech



Plus d'informations sur www.bbbiotech.com

BB Biotech
Bellevue Investments

*Distribution de CHF 14.50 par action à des parts provenant de réserves issues d'apports de capitaux et bénéfices non distribués; rendement calculé sur le cours moyen pondéré de l'action en décembre 2015. Proposition à l'assemblée générale du 17.03.2016, date d'enregistrement 22.03.2016.

Avis. Les indications ci-dessus sont des opinions de BB Biotech S.A. et sont de nature subjective. La performance passée n'est pas une garantie de l'évolution future.